

## **Dispositifs d'aide à la mobilité - STAGES Année universitaire 2020-2021**

### **Principes communs aux différents dispositifs d'aide à la mobilité**

- L'étudiant doit être inscrit à l'Université de Rennes 1, dans un diplôme national, comportant un stage obligatoire.
- Les PTOM ne sont pas éligibles.
- Les bourses gérées à l'UR1 ne sont pas cumulables entre elles.
- Les demandes sont examinées par la Commission des Bourses de Mobilité à l'Étranger : c'est la Commission qui décide de la bourse attribuée à l'étudiant.
- La décision est communiquée par email à l'étudiant. En cas de décision favorable, l'étudiant reçoit les informations nécessaires au versement de la bourse.
- Les délais de versement sont variables suivant le type de bourse.
- Si vous êtes inscrit en DUT et si vous êtes candidat à une bourse de stage, vous devez vous adresser au gestionnaire de votre IUT.

### **1 – Bourses du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Bourse « aide à la mobilité internationale »

- Durée du stage : de 2 (60 jours) à 9 mois consécutifs.
- Étudiant inscrit dans un diplôme national.
- Bénéficiaires : l'étudiant boursier sur critères sociaux ou bénéficiaire d'une aide d'urgence annuelle allouée par le CROUS.
- Montant de la bourse :
  - o 400 euros par mois.
- 2 mensualités forfaitaires minimum, complétées par une ou plusieurs mensualités.

### **2 – Bourses Fondation Rennes 1**

- Durée du stage : 2 (60 jours) à 9 mois.
- Être âgé de moins de 30 ans.
- Stage réalisé auprès d'un employeur privé ou public.
- L'étudiant doit être inscrit en Licence 3 ou en Master.
  - o 320 euros par mois.

Site de la Fondation Rennes 1 : <https://fondation.univ-rennes1.fr/>

**3a – pour les étudiants inscrits en Licence, en Licence Professionnelle et en Master**

- L'étudiant doit être inscrit à l'Université de Rennes 1 (ne sont pas éligibles : les candidats en année de césure, en formation continue, en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation), en DU hors DUETI et les candidats dont le niveau d'études est supérieur au Master 2).
- Le quotient familial du foyer fiscal de rattachement doit être inférieur à 25 000 €.
- La durée minimale du stage est de 2 mois consécutifs.
- Destinations éligibles : tous pays étrangers.
- Le dossier doit être transmis à la Région dans les deux mois qui suivent le début du stage.
- L'étudiant ne doit pas avoir déjà bénéficié d'une aide à la mobilité de la Région dans le même cycle d'études.
- L'étudiant ne peut pas bénéficier d'une autre aide à la mobilité.
  
- Montant de la bourse :
  - un montant journalier égal à 6,65 € par jour soit 200 € / mois.
  - un bonus de 5 € par jour soit 150 € / mois pour les candidats boursiers sur critères sociaux de l'Etat.
  - un bonus de 5 € par jour soit 150 € / mois pour les candidats en situation de handicap.
  - Le montant de la bourse est calculé au prorata du nombre réel de jours de stage.

**3b – pour les étudiants inscrits en DUT**

- L'étudiant doit être inscrit dans un IUT.
- Le quotient familial du foyer fiscal de rattachement doit être inférieur à 25 000 €.
- Le stage doit faire l'objet d'une convention tripartite entre l'établissement de formation, l'organisme d'accueil et le stagiaire
- Nature du séjour : stage professionnel, réalisé dans le cadre du cursus de formation
- Durée du séjour : la durée minimum du séjour est de 26 jours consécutifs dont 20 jours minimum en stage ou en séjour d'études (sauf jour férié ou fête nationale du pays d'accueil).
- Destinations éligibles : tous pays étrangers
- Le dossier doit être transmis à la Région dans les deux mois qui suivent le début du séjour ou du stage.
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide à la mobilité de la Région Bretagne.
- Ne pas bénéficier d'une autre aide à la mobilité.

Montant de la bourse :

- Un forfait départ de 150 € pour tous les candidats.
- un montant journalier égal à 6,65 € par jour pour tous les candidats, dans la limite de 60 jours (soit 200 € par mois).
- un bonus de 5 € par jour pour les candidats boursiers sur critères sociaux de l'Etat dans la limite de 60 jours (soit 150 € par mois)
- un bonus de 5 € par jour pour les candidats en situation de handicap, dans la limite de 60 jours (soit 150 € par mois).
- le montant de la bourse est calculé au prorata du nombre réels de jours de stage.

Si vous êtes inscrit en DUT dispensé dans un IUT et si vous êtes candidat à une bourse de stage, vous devez vous adresser au gestionnaire de votre IUT

<b>IUT</b>	<b>Contact</b>
IUT de Rennes	<a href="mailto:philippe.linger@univ-rennes1.fr">philippe.linger@univ-rennes1.fr</a>
IUT de Lannion	<a href="mailto:anne.droniou@univ-rennes1.fr">anne.droniou@univ-rennes1.fr</a>
IUT de St Briec	<a href="mailto:michele.piednoir@univ-rennes1.fr">michele.piednoir@univ-rennes1.fr</a>
IUT de St Malo	<a href="mailto:jacques.yvergniaux@univ-rennes1.fr">jacques.yvergniaux@univ-rennes1.fr</a>

#### 4 - Bourses Erasmus + – Dispositif de l'Union Européenne

- Stage en entreprise à l'étranger de 2 (60 jours) à 12 mois, dès la 1ère année d'études.
  - Un même étudiant peut recevoir des bourses pour des périodes de mobilité d'une durée totale maximale de 12 mois par cycle d'études, indépendamment du nombre et du type d'activités de mobilité (Les expériences précédentes dans le cadre du programme LLP-Erasmus sont comptabilisées dans les 12 mois autorisés par cycle d'études).
  - Destination : voir liste dans tableau ci-dessous.
  - L'étudiant doit être inscrit de manière régulière dans son établissement d'envoi français où il paie ses droits d'inscription.
  - Pas de conditions d'âge.
  - Les étudiants doivent être inscrits à un programme d'études sanctionné par un diplôme d'enseignement supérieur.
  - Entreprises éligibles pour les périodes de stage : toute organisation publique ou privée active sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, la formation et l'animation socio-éducative. Les institutions européennes et les autres organes de l'UE, y compris les agences spécialisées ainsi que les organisations gérant des programmes de l'Union européenne telles que les agences nationales ne sont pas éligibles en tant qu'organismes d'accueil. Les ambassades et consulats sont désormais éligibles.
- Montant de la bourse pour 2020-2021:

Bourse Erasmus +	Pays d'accueil	Mobilité de stage
<b>Groupe 1</b> Pays du programme présentant un coût de la vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	480 euros
<b>Groupe 2</b> Pays du programme présentant un coût de la vie moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	430 euros
<b>Groupe 3</b> Pays du programme présentant un coût de la vie bas	République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	380 euros